

**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE  
SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND**

**Procès-verbal de la séance ordinaire  
du conseil municipal,  
Tenue le lundi 3 mai 2021 à 20 h, à huis clos,  
Par visioconférence avec le système « zoom »**

Sont présents :

M. Normand Mercier, conseiller siège #1  
Mme Line Fradette, conseillère siège #3  
M. Simon Bissonnette, conseiller siège #4  
M. Gaétan Labrecque, conseiller siège #5  
M. Jean-Louis Thibault, conseiller siège #6

Tous conseillers et formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien Bourget. Est également présent, Monsieur Vincent Drouin, directeur général et secrétaire-trésorier. M. Pierre Thibert, conseiller siège #2 est absent.

**1- Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée à 20 h**

Monsieur le maire, Sébastien Bourget, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux gens présents.

**2021-05-01**

**2- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que l'ordre du jour soit adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

- 1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2021.**
- 4. Adoption des dépenses d'avril 2021.**
- 5. Dossier(s) – administration**
  - 5.1 Adoption du règlement 04-2021 modifiant la zone 164-V du règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.
  - 5.2 Avis de motion du projet de règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.
  - 5.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.
  - 5.4 Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.
  - 5.5 Reddition de comptes 2020 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
  - 5.6 Demande de remboursement de taxes à l'implantation de l'entreprise « Les Bois Justin Bélanger Inc. », au 18, rue de l'Entreprise.

**6. Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**

- 6.1 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2021.
- 6.2 Vente de terrain du boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 096.
- 6.3 Étude de reconversion de la Maison-Mère, offre de services.
- 6.4 Les Bois Justin Bélanger Inc., dépoussiéreur.

**7. Dossiers(s) – services publics**

- 7.1 Travaux de pavage 2021, soumissions.
- 7.2 Scellement de fissures 2021, soumissions.
- 7.3 Mention de félicitations à la Société Historique de Bellechasse.

**8. Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

- 8.1 Demande du Club de golf Bellechasse.
- 8.2 Bibliothèque municipale, remerciement à Mme Marielle Dion.
- 8.3 Aréna J.E. Métivier, logo de la municipalité.
- 8.4 Skate parc, soumission.

**9. Correspondance et information**

- 9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses.
- 9.2 Suivi du développement du Lac-Vert.
- 9.3 Résidence Accueil Bellechasse-Sud, projets de développement.
- 9.4 Tournoi de golf de la CCBE 2021.
- 9.5 Guide du citoyen de la MRC de Bellechasse.
- 9.6 Agir collectivement dans Bellechasse, bilan 2020-2021.

**10. Période de questions**

**11. Levée de l'assemblée**

Adopté unanimement

**2021-05-02**

**3- Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2021**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal tenue le 6 avril 2021, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

Adopté unanimement

**2021-05-03**

**4- Adoption des dépenses d'avril 2021**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier pour un montant de **447 058.32 \$** et des salaires de **82 582.59 \$** en date du 3 mai 2021 pour les dépenses d'avril 2021.

Adopté unanimement

## 5- Dossier(s) – administration

2021-05-04

### 5.1 Adoption du règlement 04-2021 modifiant la zone 164-V du règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland.

ATTENDU QUE la municipalité possède sur son territoire des zones où la location de résidences secondaires à court terme peut représenter une opportunité pour certains citoyens;

ATTENDU QUE la location de résidences secondaires à court terme est susceptible de générer certaines nuisances telles que le bruit et la circulation de véhicules à l'intérieur des secteurs à vocation résidentielle;

ATTENDU QU'il est possible pour la municipalité d'encadrer la location des résidences secondaires à court terme dans certaines zones et sous certaines conditions;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland souhaite apporter une modification à son règlement de zonage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Normand Mercier et unanimement résolu que :

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN-DE-BUCKLAND DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### Article 1. Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### Article 2. Titre

Le présent règlement porte le titre de « *Règlement modifiant la zone 164-V du Règlement de zonage 05-2006 de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland* ».

#### Article 3. Modification apportée à la grille de spécifications

Le conseil décrète la modification de la zone 164-V (grille de spécifications).

#### Article 4. Ajout de la définition suivante à l'article 12 : Terminologie

**Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme :** Habitation qui n'est pas la résidence permanente du propriétaire ou d'un locataire selon le cas et qui sert principalement à la location de courts séjours. La location est réalisée sur des séjours de moins de trente (30) jours consécutifs.

#### Article 5. À l'article 16 portant sur la classification des usages, ajouter le texte suivant à l'alinéa 1<sup>o</sup> HABITATION, a)

a.1) Habitation unifamiliale isolée de type Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme :

Habitation comprenant un (1) seul logement qui sert principalement à la location de courts séjours

#### Article 6. À l'annexe I (grille de spécifications), suite à l'usage « Saisonnière (chalet) », ajouter l'usage suivant à la page de la zone municipale 164-V

Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme (1)

#### Article 7. Modification de la grille de spécifications à l'annexe I, à la zone municipale 164-V

Dans la grille de spécifications, ajouter un astérisque à l'usage Résidence secondaire avec services d'hébergement à court terme :

#### Article 8.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2021-05-05

### 5.2 Avis de motion du projet de règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.

Monsieur le conseiller Simon Bissonnette donne **avis de motion** qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.

2021-05-06

### 5.3 Dépôt et présentation du projet de règlement 08-2021 modifiant le règlement 09-2018 sur la gestion contractuelle.

ATTENDU QUE le Règlement numéro 09-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la municipalité le 3 décembre 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU QUE la *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (L.Q. 2021, chapitre 7) a été sanctionnée le 25 mars 2021;

ATTENDU QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités

devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 3 mai 2021.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette et appuyé par la conseillère Line Fradette et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

1. L'article 2 du présent règlement est effectif à compter du 25 juin 2021, ou du jour de l'entrée en vigueur du présent règlement, selon la plus tardive de ces deux dates, et le demeure jusqu'au 25 juin 2024.
2. Le Règlement numéro 09-2018 sur la gestion contractuelle est modifié par l'ajout de l'article suivant :
  - 10.1 Sans limiter les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs prévus au présent règlement, dans le cadre de l'octroi de tout contrat qui comporte une dépense inférieure au seuil décrété de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique, la municipalité doit favoriser les biens et les services québécois ainsi que les fournisseurs, les assureurs et les entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

Est un établissement au Québec, au sens du présent article, tout lieu où un fournisseur, un assureur ou un entrepreneur exerce ses activités de façon permanente qui est clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

Sont des biens et services québécois, des biens et services dont la majorité de leur conception, fabrication, assemblage ou de leur réalisation sont fait en majorité à partir d'un établissement situé au Québec.

La municipalité, dans la prise de décision quant à l'octroi d'un contrat visé au présent article, considère notamment les principes et les mesures énoncés en matière de rotation des fournisseurs potentiels et plus spécifiquement détaillés aux articles 08-2021 du règlement, sous réserve des adaptations nécessaires à l'achat local.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**2021-05-07**

#### **5.4 Adoption des états financiers de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.**

ATTENDU QUE la présentation du rapport financier 2020 a été faite par M. Alain Boucher de la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal adopte les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland et le rapport sur le taux global de taxation pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, préparés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Adopté unanimement

**2021-05-08**

#### **5.5 Reddition de comptes 2020 concernant le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 124 404 \$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe, dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Normand Mercier, appuyé par la conseillère Line Fradette, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

**2021-05-09**

#### **5.6 Demande de remboursement de taxes à l'implantation de l'entreprise « Les Bois Justin Bélanger Inc. », au 18, rue de l'Entreprise.**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland a adopté le règlement 02-2021 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut inciter l'implantation et le développement des commerces et entreprises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE « Les Bois Justin Bélanger Inc. » s'est implanté au 18, rue de l'entreprise au cours de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de crédit de taxes de la part de « Les Bois Justin Bélanger Inc. »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil accepte la demande de « Les Bois Justin Bélanger Inc. » selon les modalités du règlement 02-2021 visant à promouvoir l'implantation et le développement des commerces et entreprises à la Municipalité de Saint-Damien-de-Buckland en 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal accorde un crédit sur les taxes imposées sur la valeur foncière de l'immeuble (terrain et bâtiment) appartenant à « Les Bois Justin Bélanger Inc. » pour 2021.

QUE ce remboursement soit effectué à la suite du paiement complet du compte de taxes de la part de « Les Bois Justin Bélanger Inc. », tel que convenu à l'article 3 du présent règlement.

Adopté unanimement

## **6- Dossier(s) – aménagement, urbanisme, inspection et développement**

**2021-05-10**

### **6.1 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés 2021.**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) permet de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et son plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a obtenu le statut de *Municipalité Amie des Aînés* à la suite de l'adoption par le conseil municipal en décembre 2019 de la *Politiques familles et aînés 2020-2024*, ce qui la rend donc admissible au programme PRIMADA 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de la consultation des aînés tenue dans le cadre de la démarche MADA, les aînés se sont prononcés à l'effet qu'ils souhaitaient que la municipalité offre une programmation de spectacles dans les parcs en période estivale;

CONSIDÉRANT QUE cette action a été retenue et incluse au plan d'action 2020-2024 adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de lieu aménagé accessible et réellement adapté permettant de tenir ce genre d'activités et d'accueillir convenablement des spectateurs aînés;

CONSIDÉRANT QUE le kiosque situé en bordure de l'étang des Sœurs permettrait de répondre aux besoins des aînés et de tenir des activités culturelles s'il était rénové et aménagé;

CONSIDÉRANT QUE le kiosque pourra également servir d'aire de repos accessible et couvert pour les aînés, notamment ceux à mobilité réduite, et leur permettre de socialiser et de se rencontrer;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est dans un processus de revitalisation et que le kiosque de l'étang des Sœurs est situé au cœur de village dans un lieu très fréquenté par les aînés;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour la rénovation du kiosque de l'étang des Sœurs;

QUE la municipalité confirme qu'elle a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté unanimement

**2021-05-11**

### **6.2 Vente terrain boulevard Père-Brousseau, lot 6 426 096.**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 6 426 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bellechasse

ayant une superficie de 1 308,4 mètres carrés (ou 14 083,5 pieds carrés) à Monsieur Marcel Pronovost suivant la promesse d'achat-vente signée.

QUE ladite vente soit faite pour le prix de 2,60 \$ le pied carré, soit pour une contrepartie totale de trente-six mille six cent dix-sept dollars et dix sous (36 617,10\$), plus les taxes applicables (TPS & TVQ).

QUE le maire, Monsieur Sébastien Bourget et le directeur général, Monsieur Vincent Drouin, soient autorisés à signer le contrat de vente notarié, pour et au nom de la municipalité, ainsi que tous les documents requis pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

La présente résolution annule et remplace la résolution no 2021-02-08.

Adopté unanimement

### **2021-05-12**

#### **6.3 Étude de reconversion de la Maison-Mère, offre de services.**

CONSIDÉRANT QUE la Congrégation des sœurs de Notre-Dame du Perpétuel Secours a offert à la municipalité la prise en charge de sa Maison-Mère;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est prêt à analyser l'offre de la Congrégation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la municipalité doit avoir une idée assez précise des coûts de la reconversion de la Maison-Mère;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit engager une firme d'architecture pour réaliser ce type de travaux;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général, Monsieur Vincent Drouin, a fait une demande de prix à la firme « Artefac Architecture » pour l'étude de la reconversion de la Maison-Mère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal accepte le prix budgétaire de « Artefac Architecture » au coût de 37 400.00 \$ excluant les taxes pour l'étude de reconversion de la Maison-Mère.

Adopté unanimement

### **2021-05-13**

#### **6.4 Les Bois Justin Bélanger Inc., dépoussiéreur**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de « Les Bois Justin Bélanger Inc. » pour l'installation d'un dépoussiéreur à son bâtiment du 18, rue de l'Entreprise;

CONSIDÉRANT QUE « Les Bois Justin Bélanger Inc. » doit obtenir l'autorisation de la municipalité pour l'installation de ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est d'avis que la municipalité doit favoriser l'accueil de nouvelles entreprises dans son Parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de nouvelles entreprises doit se faire avec le moins d'impact par rapport aux nuisances possibles pour l'environnement immédiat;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de « Les Bois Justin Bélanger Inc. », M. Justin Bélanger, s'engage à faire le nécessaire pour diminuer au maximum les nuisances possibles à la suite de l'installation d'un dépoussiéreur au 18, rue de l'Entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil municipal autorise « Les Bois Justin Bélanger Inc. » à installer un dépoussiéreur à son bâtiment du 18, rue de l'Entreprise.

Adopté unanimement

### **7- Dossiers(s) – services publics**

#### **2021-05-14**

##### **7.1 Travaux de pavage 2021, soumissions.**

CONSIDÉRANT QUE notre directeur général a procédé au processus d'appel d'offres pour les travaux de pavage 2021;

CONSIDÉRANT QUE dix (10) compagnies spécialisées ont déposé une offre dans le délai imparti, soit le mardi, 14 avril 2021, 11 heures;

CONSIDÉRANT QUE les montants des soumissions variaient entre 111,54 \$ et 154.39 \$ la tonne métrique excluant les taxes pour 1 200 tonnes de béton bitumineux ESG-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gaétan Labrecque, appuyé par le conseiller Normand Mercier et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Construction Abénakis Inc. » de Saint-Georges pour les Travaux de pavage 2021 spécifiés au bordereau de soumission 2021 et au cahier des charges pour un montant de 140 523.67 \$ taxes nettes.

Adopté unanimement

#### **2021-05-15**

##### **7.2 Scellement de fissures 2021, soumissions.**

CONSIDÉRANT l'invitation à soumettre une offre de prix pour le scellement de fissures 2021 préparée par le directeur général, M. Vincent Drouin;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) compagnies spécialisées ont soumis une offre dans le délai fixé et que la meilleure soumission reçue provient de la compagnie « Scellements J.F. Inc. »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Mercier, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de la compagnie « Scellements J.F. Inc. » pour la fourniture de 3 000 mètres linéaires de scellement de fissures pour un montant de 1,35 \$ du mètre linéaire excluant les taxes.

Adopté unanimement

**2021-05-16**

### **7.3 Mention de félicitations à la Société Historique de Bellechasse.**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Simon Bissonnette et résolu que le conseil adopte une mention de félicitations à la Société Historique de Bellechasse pour l'ouverture du Centre d'archives de Bellechasse sur le site conventuel de la Congrégation.

Adopté unanimement

## **8- Dossier(s) – aréna, loisirs, développement communautaire et culturel**

### **8.1 Demande du Club de golf Bellechasse.**

Le conseil a pris connaissance de l'offre de partenariat et du plan de visibilité du Club de golf Bellechasse pour la prochaine saison estivale. Après discussion, monsieur le maire et notre directeur général vont rencontrer M. Alain Simard du Club pour préciser les tenants et aboutissants d'une possible entente entre les deux organisations.

**2021-05-17**

### **8.2 Bibliothèque municipale, remerciement à Mme Marielle Dion.**

CONSIDÉRANT QU'une bénévole de la bibliothèque municipale, Mme Marielle Dion, quitte ses fonctions de bénévole après trente (30) ans de service;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dion a contribué au maintien et au développement de ce service culturel important dans notre communauté en occupant notamment la fonction de responsable de la bibliothèque pendant vingt-deux (22) ans, soit de 1991 à 2013;

CONSIDÉRANT QUE Mme Dion est un des piliers de la bibliothèque municipale de Saint-Damien-de-Buckland par son engagement bénévole de longue date;

CONSIDÉRANT QUE le conseil reconnaît l'importance du bénévolat au sein de la municipalité et trouve important de

souligner la contribution exceptionnelle des bénévoles de longue date;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu de remercier Mme Marielle Dion et de souligner ses années d'engagement au sein de la bibliothèque municipale « Le Bouquin d'Or » de Saint-Damien.

QU'une plaque en hommage à la contribution exceptionnelle de Mme Marielle Dion soit installée à la bibliothèque municipale.

Adopté unanimement

**2021-05-18**

### **8.3 Aréna J.E. Métivier, logo de la municipalité.**

Il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu d'accepter l'offre de « Robert Boileau Inc. » pour l'achat d'un logo en tissu réutilisable représentant le logo officiel de la municipalité, au coût de 1 145 \$ excluant les taxes :

QUE le logo soit installé sur la patinoire de l'aréna J.E. Métivier vers la section donnant sur le restaurant.

Adopté unanimement

**2021-05-19**

### **8.4 Skate parc, soumission.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'une citoyenne concernant la possibilité de mettre en place un Skate parc dans notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE cette demande était appuyée par un sondage d'intérêt qui a rejoint près de soixante-dix (70) jeunes de notre localité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est conscient des besoins et de l'importance de l'activité physique chez les jeunes de Saint-Damien;

CONSIDÉRANT QUE notre directeur des loisirs a fait une demande de prix à une compagnie spécialisée dans le domaine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Bissonnette, appuyé par le conseiller Jean-Louis Thibault et résolu que le conseil municipal approuve la soumission de l'entreprise « QC Skateboard Camp » pour l'achat de huit (8) modules de skate pour un montant de 8 519.04 \$ avant taxes.

Adopté unanimement

## **9- Correspondance et information**

### **9.1 Suivi du développement du Lac des religieuses.**

Le Comité de travail a précisé les travaux à prioriser lors de la première phase du projet qui touchera le tour du Lac des religieuses. À la suite des décisions prises, le Comité pourra aller de l'avant avec les plans et devis.

## **9.2 Suivi du développement du Lac-Vert.**

Monsieur le maire confirme que les discussions vont bon train pour la mise en place de l'organisation officiellement. Pour l'avancement des dossiers, le Comité de travail a décidé de créer deux sous-groupes pour améliorer l'efficacité des suivis. Un sous-groupe s'occupera des dossiers d'infrastructures et un autre s'occupera des ressources naturelles.

## **9.3 Résidence Accueil Bellechasse-Sud, projets de développement.**

La Résidence d'accueil Bellechasse-Sud confirme que le conseil d'administration priorise le développement de son organisation sur le site de la Maison-Mère.

**2021-05-20**

## **9.4 Tournoi de golf de la CCBE 2021.**

Il est proposé par la conseillère Line Fradette, appuyé par le conseiller Gaétan Labrecque et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'achat d'une publicité d'une valeur de 100 \$ avant taxes ainsi que l'achat de deux (2) billets pour la ronde de golf d'une valeur de 350 \$ avant taxes pour le tournoi de golf de la Chambre de Commerce Bellechasse-Etchemins.

## **9.5 Guide du citoyen de la MRC de Bellechasse.**

Le conseil a pris connaissance de l'offre publicitaire de l'édition du guide du citoyen de la MRC de Bellechasse. Le conseil décide de ne pas aller de l'avant avec cette offre.

## **9.6 Agir collectivement dans Bellechasse, bilan 2020-2021.**

Notre directeur général dépose la synthèse du bilan 2020-2021 de l'organisme « Agir collectivement dans Bellechasse ».

## **10- Période de questions**

Aucune question.

**2021-05-21**

## **11- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Jean-Louis Thibault que la séance soit levée à 20h23.

Sébastien Bourget, Maire  
Vincent Drouin, secrétaire-trésorier

Prochaine séance : Lundi 7 juin 2021, 20h.